



SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE
PARLIAMENTARY PROTECTIVE SERVICE
CANADA

ÉTATS FINANCIERS 2018 | 2019

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2019



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants	4
État de la situation financière.....	7
État des résultats et de la situation financière nette	8
État de la variation de la dette nette	9
État des flux de trésorerie	10
Notes aux États financiers	11



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction du Service de protection parlementaire est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

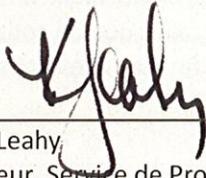
La direction a préparé ces États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, s'il y a lieu, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec les présents États financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et a recourt à des pratiques de contrôle interne et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs du Service de protection parlementaire, et que les opérations sont menées en fonction des politiques en vigueur et des exigences législatives.

La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant la répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Service de protection parlementaire.

À la demande de la direction, ces États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants mandatés par le Service de protection parlementaire.

Au nom du Service de Protection Parlementaire,



Kevin Leahy
Directeur, Service de Protection Parlementaire



Robert Graham
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date: 29 octobre 2019



Rapport des auditeurs indépendants

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Service de protection parlementaire (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2019
- l'état des résultats et de la situation financière nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

(date)



État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	11 127	26 350
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 327	1 809
Avantages sociaux futurs des employés (note 5)	1 556	1 503
<i>Total des passifs</i>	15 010	29 662
Actifs financiers		
Sommes à recevoir du Trésor	10 495	25 244
Débiteurs (note 6)	776	1 090
Avances (note 7)	17	34
<i>Total des actifs financiers</i>	11 288	26 368
Dette nette	3 722	3 294
Actifs non-financiers		
Charges payées d'avance	46	74
Stocks aux fins d'utilisation	2 534	2 463
Immobilisation corporelles (note 8)	1 490	1 066
<i>Total des actifs non-financiers</i>	4 070	3 603
Situation financière nette	348	309

Obligations contractuelles (note 9)

Passif éventuel (note 10)

Approuvé par:

Kevin Leahy
Directeur, Service de Protection Parlementaire

Robert Graham
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date:

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>Budget</i> <i>(note 11)</i>	2019	2018
Dépenses			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	58 514	58 431	49 880
Services professionnels et spéciaux	22 787	18 531	24 413
Matériel informatique, matériel de bureau et Mobilier et agencements	6 444	6 407	5 092
Réparations et entretien	2 525	2 268	598
Installations	1 963	1 963	1 290
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 363	598	396
Locations	590	556	494
Amortissement des immobilisations corporelles	342	342	307
Transport et communications	246	148	328
Information	153	60	50
Autres	95	23	35
Total des dépenses	95 022	89 327	82 883
Revenus			
Recouvrement de coûts		520	1 145
Autres		91	9
Total des revenus		611	1 154
Coût de fonctionnement net	95 022	88 716	81 729
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor		97 181	72 238
Variation de la somme à recevoir du Trésor		(14 749)	4 769
Services reçus gratuitement (<i>note 13 (a)</i>)		5 992	5 011
Transfert net provenant d'entités du gouvernement			
Fédéral		-	-
Transfert d'autres ministères		331	-
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts		39	289
Situation financière nette – début de l'exercice		309	20
Situation financière nette – fin de l'exercice		348	309

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	(39)	(289)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	521	107
Amortissement des immobilisations corporelles	(342)	(307)
Transfert d'immobilisations corporelles provenant d'entités Du gouvernement fédéral	331	-
Ajustements aux immobilisations corporelles	(86)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	424	(200)
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	71	787
Variation due aux charges payées d'avance	(28)	(32)
Variation nette de la dette nette	428	266
Dette nette – début de l'exercice	3 294	3 028
Dette nette – fin de l'exercice	3 722	3 294

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	88 716	81 729
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement (<i>note 13 (a)</i>)	(5 992)	(5 011)
Ajustements aux immobilisations corporelles	(86)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(342)	(307)
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(314)	98
Augmentation (diminution) des avances	(17)	4
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(28)	(32)
Augmentation (diminution) des stocks	71	787
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	15 223	(4 558)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de Congés compensatoires	(518)	(362)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs Des employés	(53)	(217)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	96 660	72 131
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	521	107
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement Immobilisations	521	107
Encaisse nette fournie par le Trésor	97 181	72 238

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

Le **Service de protection parlementaire** est une institution autonome constituée le 23 juin 2015 par sanction royale en vertu de la sous-section 79.52 (1) de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Service de protection parlementaire réunit en une seule unité les anciens services de sécurité du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que l'Unité de sécurité de la Colline parlementaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Le Service de protection parlementaire est dirigé par le Directeur et relève du Sénat, de la Chambre des communes et de la Gendarmerie royale du Canada. Pour les questions stratégiques et administratives liées aux services de sécurité dans la Cité parlementaire, le Service de protection parlementaire relève des présidents du Sénat et de la Chambre des communes. Pour les questions opérationnelles, le directeur relève du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada par l'entremise du commandant de la division nationale.

Le Service de protection parlementaire s'occupe de la sécurité physique dans toute la Cité parlementaire ainsi que sur les terrains de la Colline du Parlement. Le Service de protection parlementaire joue un rôle de premier plan dans la protection des parlementaires, des employés et des visiteurs de la Cité parlementaire. Le Service de protection parlementaire s'adapte à l'évolution des besoins et prend en charge les opérations de protection, la scanographie et le contrôle des accès, la protection du périmètre, la surveillance des alarmes, les communications opérationnelles ainsi que les cérémonies. Outre ces responsabilités, le Service de protection parlementaire travaille de près avec divers partenaires pour coordonner les activités de sécurité et de sûreté dans l'ensemble de la Cité parlementaire. Parmi ses principaux partenaires se trouvent la Direction de la Sécurité institutionnelle du Sénat, le Bureau de la sécurité institutionnelle de la Chambre des communes, la Division nationale de la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police d'Ottawa.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

Le Service de protection parlementaire est financé au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Service de protection parlementaire ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

Le Service de protection parlementaire a pour cadre de fonctionnement le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Service de protection parlementaire est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Service de protection parlementaire sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor correspond à la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec des ministères fédéraux.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Service de protection parlementaire a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser.

(f) Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les uniformes et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.



Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Le Service de protection parlementaire n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actif</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 7 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Armes de défense	15 ans
Autre équipement	5 à 10 ans

h) Avantages sociaux futurs des employés

i. Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances

Les salaires, les avantages sociaux et les indemnités de vacances sont passés en charges lorsque les droits sont acquis conformément aux conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé selon les conditions d'emploi à partir des niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et du nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux indemnités de vacances est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations du Service de protection parlementaire qui sont normalement financées par les autorisations parlementaires des exercices futurs.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ prévues dans de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils fournissent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Conformément aux conventions collectives négociées avec certains groupes d'employés et aux changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, il n'est plus possible depuis 2012 d'accumuler des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des indemnités accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des indemnités à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines gagnées par l'employé et de son salaire au 31 mars.

iii. Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Service de protection parlementaire au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du Service de protection parlementaire relativement au régime de pension. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Service de protection parlementaire n'est pas tenu de verser des cotisations d'équilibre pour combler tout déficit actuariel du régime.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de frais reliés à des événements spécifiques durant lesquels le Service de protection parlementaire doit assurer une sécurité accrue du personnel. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement de la part de ministères fédéraux pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où elles ont lieu.

(m) Incertitude liée à la mesure

Pour préparer les présents États financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public la direction doit établir des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation de ses États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les avantages sociaux futurs des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le financement du Service de protection parlementaire provient principalement d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes dans l'État des résultats et de la Situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats nets du Service de protection parlementaire diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des autorisations parlementaires ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Coût de fonctionnement net	88 716	81 729
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais sans incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement (<i>note 13 (a)</i>)	(5 992)	(5 011)
Amortissement des immobilisations corporelles	(342)	(307)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs des employés	(50)	(250)
Remboursement de charges d'exercices précédents	15	7
Augmentation (diminution) des indemnités de vacance et congés compensatoires	(518)	(362)
Utilisation des charges payées d'avance	(50)	(58)
Autres	1 425	501
	(5 512)	(5 480)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût net de Fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	521	107
Augmentation des stocks	71	786
Autres	49	42
	641	935
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	83 845	77 184



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	85 791	80 617
Montants législatifs	7 286	7 275
	93 077	87 892
Moins:		
Inutilisés – fonctionnement	(9 232)	(10 708)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	83 845	77 184

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Créditeurs – entités externes	944	527
Créditeurs – entités du gouvernement fédéral	5 255	22 712
	6 199	23 239
Charges à payer	4 928	3 111
Total des crédoiteurs et des charges à payer	11 127	26 350



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

Le Service de protection parlementaire verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Obligations au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	1 503	1 286
Changement au passif pour l'exercice	168	402
Prestations versées pendant l'exercice	(115)	(185)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	1 556	1 503

6. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Débiteurs – Entités du gouvernement fédéral	494	885
Débiteurs – Entités externes	282	205
Total des débiteurs	776	1 090

7. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Avances de salaire	17	34
Total des avances	17	34



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette			
	Balance ouverture	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Transferts d'actifs d'AMG	Autres	Balance fermeture	Balance ouverture	Amortissement	Aliénations et ajustements	Transferts d'AMG	Autres	Balance fermeture	2019	2018
Bâtiments	-	-	(138)	390	(252)	-	-	(21)	59	(38)	-	-	-	-
Matériel et infrastructure informatiques	19	-	-	-	-	19	-	-	-	-	-	19	-	-
Logiciels	303	-	-	-	-	303	101	101	-	-	-	202	101	202
Machinerie et équipement	1 942	15	(56)	-	252	2 153	1 265	190	(56)	-	38	1 437	716	677
Véhicules	223	374	-	-	31	628	45	49	-	-	-	94	534	178
Autre équipement	9	-	-	-	-	9	-	2	-	-	-	2	7	9
Armes de défense	-	132	-	-	-	132	-	-	-	-	-	-	132	-
Total	2 496	521	(194)	390	31	3 244	1 430	342	(77)	59	-	1 754	1 490	1 066



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités du Service de protection parlementaire peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles le Service de protection parlementaire sera tenu d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services seront rendus. Le Service de protection parlementaire a estimé qu'il n'y a aucune obligation contractuelle qui doit être présentée dans ces États financiers.

10. Passif éventuel

En date du 31 mars 2019, des demandes de remboursement ont été présentées ou pourrait être présentées auprès du Service de protection parlementaire, en particulier, plusieurs demandes de remboursement reliées à des procédures de grief sont ou seront renvoyées en arbitrage par l'Office fédéral des relations de travail et de l'emploi. La probabilité d'obligations financières importantes est faible et ne peut être déterminée pour le moment.

11. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget ont été rajustés en fonction de la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des présents États financiers. La note 3 présente un rapprochement sommaire entre les méthodes d'établissement de rapports.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Prestations de retraite des employés

Les employés du Service de protection parlementaire participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le Service de protection parlementaire versent des cotisations au régime. Le total des cotisations versées par le Service de protection parlementaire, compris dans les charges de salaires et des avantages sociaux, s'élève à 4 435 284\$ (3 702 033\$ en 2017-2018).

La responsabilité du Service de protection parlementaire en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les États financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Opérations entre apparentés

Selon le principe de propriété commune, le Service de protection parlementaire est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Service de protection parlementaire effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités d'affaires normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, le Service de protection parlementaire a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette du Service de protection parlementaire :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Services public et Approvisionnement Canada – installations	1 963	1 290
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les Primes d'assurance	4 029	3 721
Total des services reçus gratuitement	5 992	5 011

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et d'exécution économique des programmes destinés public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes de services communs qui fournissent gratuitement des services particuliers à tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette du Service de protection parlementaire.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges inscrites ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Charges – ministères et organismes du gouvernement fédéral	36 500	38 839
Recouvrements – ministères et organismes du gouvernement fédéral	580	1 041

